



SYNTHESE DE LA PHASE TERRITORIALE DES CONFERENCES DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

JUILLET 2026



SOMMAIRE

I. Méthodologie et organisation mise en place dans la région	4
1.1 Contexte	4
1.2 Gouvernance mise en place en région Provence-Alpes-Côte d’Azur	5
1.3 Organisation des travaux	6
II. Enjeux régionaux en matière de souveraineté agricole et (agro)alimentaire.....	9
2.1 Situation actuelle des filières.....	9
2.2 Enjeux transversaux.....	10
III. Contribution régionale aux objectifs nationaux de souveraineté alimentaire	13
3.1 Viandes blanches (volaille de chair, œuf, porc, lapin, palmipède gras)	13
3.2 Ruminants (lait, viande bovine, caprins, ovins)	14
3.3 Productions végétales spécialisées	15
3.4 Pêche - Aquaculture	18
3.5 Viticulture et activité cidricole	20
3.6 Grandes cultures	21
3.7 Fruits & Légumes (frais, transformés, pommes de terre)	22
IV. Les projets identifiés au sein de la région	23

I. Méthodologie et organisation mise en place dans la région

1.1 Contexte

La mise en œuvre des conférences de la souveraineté alimentaire est prévue par la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. La souveraineté alimentaire se définit comme la capacité de la France à produire, transformer et distribuer sur son territoire une alimentation saine, durable et accessible à tous, tout en préservant ses capacités exportatrices au service de la sécurité alimentaire mondiale. Ainsi, l'objectif de ces conférences est d'élaborer une stratégie renouvelée et partagée pour les dix prochaines années en matière de souveraineté agricole et alimentaire.

Le 8 décembre 2025, la ministre de l'agriculture Annie Genevard a lancé la démarche par un événement au marché de Rungis intitulé « le grand réveil alimentaire ». Elle y a décrit les principaux enjeux en termes de souveraineté alimentaire : pression géopolitique, évolution de la consommation, changement climatique. La ministre a également annoncé la mise en ligne d'une consultation citoyenne, et a décrit la méthodologie des conférences de la souveraineté alimentaire.

La première phase de cet exercice a consisté en la tenue de 7 groupes de travail sectoriels nationaux (grandes cultures, fruits et légumes, viticulture, productions végétales spécialisées, ruminants, viande blanche, pêche et aquaculture) rassemblant des représentants professionnels de l'ensemble de la chaîne de valeur avec l'organisation de 3 réunions par groupe sectoriel afin d'identifier les défis et leviers ainsi que des trajectoires de renforcement de la souveraineté alimentaire (objectifs en termes de surfaces, en production, taux d'approvisionnement et en moyens de production et transformation).

En parallèle, les préfetures de région ont été sollicitées pour la remise d'une contribution « libre et pragmatique » expliquant en quoi leur région contribuait à la souveraineté agricole et alimentaire nationale, à réaliser sans organiser de concertation locale, sur la base d'une synthèse de travaux existants.

Une première synthèse des travaux nationaux a été présentée le 24 février 2026 au salon international de l'agriculture.

La seconde phase a constitué en une déclinaison territoriale opérationnelle, conduite par un comité de pilotage co-présidé par le préfet de région, le président de région et la présidente de la chambre régionale d'agriculture, auquel pouvaient être associés des représentants professionnels. Elle s'est déroulée de fin mars à juin, avec une méthodologie définie par une note de cadrage du ministère, et adaptée à la situation régionale.

L'objectif de cette phase régionale a été double : d'une part, **définir des objectifs régionaux** de production et de transformation, filière par filière, en lien avec les objectifs nationaux ; d'autre part, **identifier des projets structurants** permettant d'atteindre ces objectifs.

Les travaux conduits dans chaque région vont permettre de nourrir la stratégie nationale et de dimensionner le futur dispositif d'accompagnement. L'ensemble des contributions régionales seront consolidées par le ministère de l'agriculture durant l'été 2026, en vue de la publication d'une stratégie nationale sur la souveraineté alimentaire, présentée lors d'une conférence nationale de la souveraineté alimentaire prévue vers le mois d'octobre. Il ne s'agit donc pas, à ce stade, de faire rentrer les projets dans un dispositif de labellisation. Les projets remontés vont servir à éclairer la stratégie et à calibrer l'accompagnement à venir.

Ce dispositif dépend aussi du projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles déposé à l'Assemblée nationale le 8 avril 2026 en procédure accélérée.

Son article 1er consacre les « projets agricoles d'avenir » qui s'inscriront dans les conclusions des conférences de la souveraineté alimentaire. Le texte prévoit, une fois adopté, un dispositif de labellisation permettant de reconnaître les projets portés par les différentes parties prenantes (agriculteurs, industriels, distributeurs...) lorsqu'ils répondent aux objectifs nationaux de production. Les projets labellisés bénéficieront alors d'un accompagnement renforcé. Les projets feront par ailleurs l'objet d'un suivi au sein de comités de suivi placés sous l'autorité des préfets.

1.2 Gouvernance mise en place en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La déclinaison territoriale des conférences de la souveraineté alimentaire est pilotée dans la région par un comité de pilotage qui s'est réuni le 31 mars, le 17 mai et le 26 juin.

Un comité technique a été réuni hebdomadairement avec les services de la chambre régionale d'agriculture, de la DRAAF, de la DIRM et de la Région.

	Composition	Missions
Comité de pilotage	• Préfet de région • Président du conseil régional • Présidente de la chambre régionale d'agriculture • Président de la coopération agricole (LCA) Sud • Président de l'ARIA Sud ou leurs représentants	• Validation de la liste des acteurs territoriaux • Validation de l'organisation régionale • Orientation et arbitrage des priorités • Consolidation de la contribution régionale (avant transmission au MAASA) • Suivi des contributions par filière et de l'avancement des projets
Comité technique	• DRAAF • Chambre régionale d'agriculture • Conseil régional : services « souveraineté alimentaire » et « mer et Littoral » • DIRM	• Organisation des ateliers • Animation des ateliers • Synthèse des conclusions • Rédaction des contributions

1.3 Organisation des travaux

La chambre régionale d'agriculture a organisé le 17 février une demi-journée de « Premier débat sur le cap à tenir et les choix à faire en matière de souveraineté alimentaire en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur » au siège social du crédit agricole à Aix-en-Provence. Cette réunion régionale a rassemblé une soixantaine de personnes dont des représentants des filières (amont, transformation, négoce, pôle de compétitivité...), d'acteurs institutionnels et financeurs. Elle a permis d'initier les débats à la suite de la présentation d'un premier diagnostic de la contribution de la région à la production nationale et aux échanges commerciaux.

La phase territoriale des conférences de la souveraineté en région s'est d'abord articulée autour de **10 groupes filières qui se sont réunis du 23 avril au 2 juin, puis d'une journée d'échange autour des projets, tenue le 18 juin.**



Groupes filières

Le choix de dix groupes filières découle d'une adaptation des sept groupes sectoriels nationaux aux spécificités régionales : le groupe « cultures spécialisées » a été scindé en quatre (fruits et légumes, oléiculture, horticulture/pépinière, plantes à parfum aromatiques et médicinales), au regard du poids économique de ces filières en Provence-Alpes-Côte d'Azur et de leurs problématiques très différentes, qui justifiaient des échanges distincts. De la même manière, le secteur de l'élevage a été organisé en deux groupes « lait » et « viande » (plutôt qu'en groupes « ruminants » et « monogastriques »), la production régionale étant essentiellement herbagère et tournée vers les ruminants, ce qui rendait plus pertinente une distinction par débouché que par type d'animal.

Les échanges ont systématiquement porté sur 4 parties structurées de cette manière :

- la situation actuelle de chaque filière en région,
- les trajectoires de production souhaitées à 10 ans,
- les facteurs limitants et dépendances,
- les projets structurants à soutenir ou à faire émerger.

Chaque réunion des groupes « filières » a rassemblé en moyenne une dizaine de participants, représentatifs de l'amont et de l'aval des filières. Les syndicats agricoles, bien qu'invités, ont été présents de manière hétérogène selon les réunions. La filière « semences et plants » a été présente sur 3 groupes de travail et a contribué activement en partageant ses chiffres régionaux et ses enjeux. Pour la plupart des filières, des éléments de diagnostics et des trajectoires ont été partagés par les acteurs. En revanche, la **formulation d'objectifs chiffrés** en matière de production et de transformation s'est avérée délicate.

Le contenu de chacune de ces réunions a été restitué sous forme de comptes rendus détaillés, assortis de résumés synthétiques. Ces comptes rendus ont été soumis pour approbation aux participants de chaque

groupe filière, afin d'en valider le contenu. Les parties résumées ont ensuite servi de base à l'élaboration de la contribution propre à chaque filière.

Filière	Date de la réunion
Oléiculture	23/04/2026
Horticulture / Pépinière	28/04/2026
Fruits et Légumes	30/04/2026
PPAM (Plantes à parfum, aromatiques et médicinales)	06/05/2026
Élevage viande	21/05/2026
Élevage lait	21/05/2026
Grandes cultures	26/05/2026
Cultures spécialisées (amande, pistache, apiculture, nouvelles cultures)	26/05/2026
Pêche et aquaculture marine et continentale * Groupe tenu en collaboration avec la DIRM et les services Mer et littoral de la région	28/05/2026
Viticulture	02/06/2026

Questionnaire

En complément des groupes filières, un questionnaire ouvert aux acteurs volontaires a recueilli, du 14 avril au 12 juin, 33 réponses issues de représentants de l'amont comme de l'aval de l'ensemble des filières (dont 18 réponses émanant de participants aux groupes filières). Vingt-quatre projets y ont été remontés, dont quatorze également identifiés par les groupes filières. Sur les freins et les leviers, le questionnaire converge pleinement avec les travaux des groupes : il ne fait pas émerger d'enjeux nouveaux, mais confirme et incarne les mêmes constats.

Il apporte néanmoins un éclairage utile sur certains profils peu représentés dans les groupes filières. Les petits opérateurs de proximité et de vente directe (maraîchers, éleveurs ovins/caprins, abattoir de proximité, boucher de détail, viticulteur en transmission) anticipent une croissance et privilégient les circuits ultra-courts. Leurs obstacles principaux et récurrents sont l'accès au foncier et le droit à aménager la parcelle (stockage, local de vente), de même que la remise en culture des friches.

Globalement, une majorité d'acteurs ayant répondu au questionnaire anticipe une stabilité ou une croissance. Les plus dynamiques relèvent des filières émergentes et de proximité (maraîchage en circuit court, malt-orge bio, pistache, PPAM), tandis que les plus prudents, voire pessimistes, appartiennent aux segments exposés aux marchés mondiaux (blé dur, viande ovine, oléiculture). Enfin, les acteurs se positionnent plus aisément sur les trajectoires que les groupes filières, qui peinent à chiffrer des objectifs. Par agrégation des réponses, le questionnaire constitue à ce titre une piste intéressante pour doter les filières sans cible quantifiée d'éléments de trajectoire, moyennant un effort de concertation.

Journée de concertation large

Les réunions des groupes filières ont été suivies d'une journée d'échange organisée le 18 juin 2026 à la Fruitière numérique de Lourmarin. Cette journée visait à consolider et éclairer les projets structurants identifiés préalablement et à faciliter les coopérations entre acteurs de filières et secteurs différents.

Elle a réuni 125 participants, issus majoritairement des interprofessions, des syndicats, des coopératives et des entreprises de l'amont, ainsi que d'organismes agricoles et agroalimentaires et de collectivités porteuses de projets alimentaires territoriaux. Étaient également présents les acteurs de la recherche, de la formation, de la consommation et des associations environnementales. On note une faible représentation des financeurs potentiels, et l'absence de la distribution.

L'événement a pris la forme d'un World Café. Chaque porteur présentait son projet durant cinq minutes devant un groupe restreint de cinq à dix participants, s'en suivait un échange destiné à éclairer le projet au regard de son ancrage territorial, de ses freins et de ses leviers de développement. La journée a recueilli une très large satisfaction : la grande majorité des participants en sont ressortis avec une appréciation positive, la découverte d'autres initiatives et les mises en relation constituant les principaux points forts de la journée. L'ensemble des ressources de la journée (diaporama, comptes-rendus, photos) sont disponibles sur la plateforme dédiée à l'évènement :

<https://app.notion.com/p/Page-publique-Conférence-de-la-souveraineté-alimentaire-PACA-18-juin-2026>

Enfin, une restitution des travaux régionaux des conférences de la souveraineté alimentaire est prévue lors du salon professionnel MED'AGRI qui se tient les 13, 14, 15 octobre 2026 à Avignon.

II. Enjeux régionaux en matière de souveraineté agricole et (agro)alimentaire

2.1 Situation actuelle des filières

Le tableau présenté ci-dessous reprend les points forts par filière, les fragilités et les dépendances.

Filière	Points forts	Fragilités
1. Fruits et légumes	Filière majeure en région (plus d'un tiers du CA agricole) ; diversité de productions ; potentiel export important ; structuration interprofessionnelle forte ; innovation active (variétés, biocontrôle, logistique)	Perte de compétitivité face à l'Espagne, l'Italie et le Maroc ; pression sur les revenus ; difficultés de transmission ; contraintes réglementaires ; manque de structuration logistique ; tension foncière
2. Oléiculture	Image de terroir forte et reconnaissance qualitative du haut de gamme	Equilibre économique fragile entre montée en volume et risque de saturation du marché ; concurrence de pays producteurs à moindres coûts ; vulnérabilité croissante aux aléas climatiques (sécheresse, gel) et à la pression parasitaire
3. Horticulture / Pépinière	Filière historiquement implantée ; savoir-faire reconnu ; réseau structuré (notamment SICA) ; forte diversité de productions ; potentiel de relocalisation	Forte disparition d'entreprises (près de 50 % en 10 ans) ; difficultés de renouvellement ; accès au foncier très contraint ; pression réglementaire ; impasses phytosanitaires ; déséquilibre commercial avec la distribution
4. PPAM	Image forte pour la région, articulée avec le tourisme et l'apiculture ; position de leadership sur le lavandin ; savoir-faire ancien et reconnu, appuyé par des démarches d'appellations	Marché saturé après une phase de plantations massives, entraînant surproduction, arrachages et prix dégradés ; valeur majoritairement captée en aval de la filière ; tensions autour du rôle des intermédiaires ; foncier et urbanisme freinant les projets d'extension ou de diversification
5. Grandes cultures	Filières diversifiées ; potentiel de structuration locale (blé-farine-pain, brassicole) ; montée en puissance des légumineuses ; base agronomique favorable ; développement bio significatif	Rentabilité fragilisée ; stagnation du bio ; hausse du coût des intrants ; perte de capacités de production semencière ; tensions sur les débouchés ; renouvellement générationnel
6. Cultures spécialisées	Forte dynamique de diversification ; potentiel d'adaptation climatique (pistache, réglisse, pitaya) ; apiculture bien structurée ; valorisation locale forte ; débouchés de niche en croissance	Filières encore jeunes ou peu structurées ; forte technicité ; exposition au gel (amande) ; vulnérabilité sanitaire (apiculture) ; faible capacité de recherche spécifique
7. Élevage viande	Outils d'abattage locaux reconnus, avec un savoir-faire historique ; démarches de valorisation sous signes de qualité déjà engagées ; filière bovine relativement stable dans son ensemble	Recul structurel de certains segments (ovin) ; part croissante des animaux exportés vifs vers l'engraissement à l'étranger, entraînant une perte de valeur ajoutée locale ; déséquilibres territoriaux entre bassins de production et outils d'abattage ; renouvellement générationnel des éleveurs en tension
8. Élevage lait	Bonne valorisation via la transformation fromagère ; ancrage territorial fort en	Déficit de compétitivité ; foncier limité en montagne ; pénibilité du travail ; difficultés de

Filière	Points forts	Fragilités
	zones alpines ; dynamique AOP (Bleu du Queyras, Tomme du Champsaur) ; diversification caprine ; vente directe développée	recrutement ; instabilité des débouchés caprins ; complexité administrative et pastorale
9. Pêche et aquaculture marine et continentale	Pêche durable et majoritairement artisanale, diversité de métiers, 2 contrats de filière Pêche en Occitanie et en région Sud, circuits courts et forte valeur ajoutée Aquaculture marine : production de qualité, structures de production à caractère familial, traçabilité de la production, débouchés solides et circuits courts Aquaculture continentale : traçabilité, emplois locaux, installation à terre donc accès au foncier facilité (spiruline), acceptabilité sociale, mouvement sociétal tourné vers le bien être (spiruline), qualité des productions, accès facilité à la ressource en eau (département d'installation : Hautes Alpes pour la pisciculture)	Pêche : absence de fiabilisation des données, vieillissement et difficultés de renouvellement des générations, dispersion géographique des professionnels, flotte vieillissante. Dépendances : prix du gasoil, état de la ressource, profession extrêmement réglementée Aquaculture marine : acceptabilité sociale (pisciculture), accès au littoral, contraintes réglementaires, concurrence déloyale des pays à réglementation moins exigeante. Dépendance à la qualité du milieu, intrants dans l'alimentation, importations Aquaculture continentale : concurrence asiatique (spiruline) avec produits de qualité moindre, filières peu structurées (pisciculture et spiruline)
10. Viticulture	Image et réputation fortes à l'échelle nationale et internationale ; leviers de repositionnement identifiés (œnotourisme, promotion, montée en gamme) ; dynamiques d'adaptation déjà engagées via la recherche sur les cépages résistants à la sécheresse et à la chaleur, et l'émergence de nouveaux terroirs en altitude	Baisse structurelle de la consommation, notamment chez les jeunes générations ; accumulation de contraintes réglementaires, économiques et géopolitiques ; risque de disparition de domaines et de caves, en particulier dans les zones les plus fragiles économiquement

2.2 Enjeux transversaux

Les dix groupes de travail réunis ont fait ressortir de nombreuses convergences entre filières. Les enjeux qui ont dominé les discussions sont repris de manière très synthétique ci-dessous.

Pour chaque filière, les trois enjeux les plus « débattus » ont été identifiés et hiérarchisés (sujet dominant, second, tertiaire).

Précaution de lecture : La figure ci-dessous illustre l'importance des temps de parole pris pendant les débats. Elle ne reflète pas forcément le degré d'importance du sujet pour la filière. Par exemple, les préoccupations sur les aspects sanitaires (interdiction de certains produits sans solutions derrière) sont au cœur des préoccupations de beaucoup de filières végétales, mais les débats n'ont pas porté forcément sur ces sujets car ils ont déjà fait l'objet de remontées et revendications récurrentes auprès du ministère de l'agriculture. Ceux sont des préalables « non négociables » pour continuer à produire. C'est le cas aussi de l'innovation et de la recherche, les structures concernées (Instituts techniques, stations d'expérimentation) étant peu représentées dans les groupes filières. Le sujet reste très important pour préparer l'avenir des filières, mais n'a pas forcément fait l'objet de discussions longues dans le cadre des groupes filières.



Le revenu et la répartition de la valeur s'imposent comme l'enjeu le plus consensuel, dominant les discussions de six groupes filières sur dix (fruits et légumes, grandes cultures, viticulture, viande, lait, PPAM) : les coûts de production y sont souvent jugés supérieurs aux prix de vente, avec pour certaines filières un rapport de force défavorable avec les centrales d'achat et un déséquilibre persistant entre l'amont et l'aval des filières. Les leviers identifiés portent sur le contrôle des marges, l'allongement de la contractualisation, l'application de la loi EGAlim et la certification des coûts de production.

Vient ensuite le sujet de la **structuration et de la logistique**, second pilier transversal notamment pour le lait, les cultures de diversification, les grandes cultures, la viticulture et l'élevage, marquée par une fragmentation des flux et un manque de mutualisation des outils de transformation et des coopératives fragilisées ; les pistes évoquées visent la structuration de filières comme celles des légumes transformés, la création de hubs logistiques et la mutualisation inter-coopératives.

Les contraintes réglementaires et administratives occupent également une place importante, présentes dans les discussions de toutes les filières, et constituent le sujet de discussion le plus prégnant pour le groupe pêche et aquaculture ; elles rejoignent plus largement un enjeu de simplification administrative exprimé par toutes les filières, avec par exemple des délais d'autorisation pouvant atteindre trois à cinq ans (construction, extension de bâtiments), des dossiers de demandes de subvention jugés complexes, non coordonnés (dispositifs européens, nationaux et régionaux) et des temps d'instruction trop longs, ainsi que l'absence de guichet unique.

Les échanges ont par ailleurs porté sur des sujets de plus long terme, structurants pour l'avenir des filières. **Le renouvellement des générations** ressort comme un enjeu transversal majeur, marqué par le vieillissement des exploitants, le manque de repreneurs, freinés par les difficultés d'accès au foncier, la fiscalité et l'insuffisance des revenus. Certaines filières ont fait part d'un équilibre très fragile qui participe au déclin de leurs productions.

L'adaptation au changement climatique et la gestion de la ressource en eau constituent un autre enjeu de fond, dans une région où l'irrigation reste indispensable mais contrainte, avec des projets hydrauliques structurants identifiés. Il a été évoqué au fil des groupes des besoins croissants en recherche et expérimentation non couverts à ce jour pour faire face au changement climatique et un rappel des moyens importants nécessaires à la recherche variétale qui sont au fil des années diminués, voir abandonnés.

Le **foncier** constitue un point de tension spécifique pour l'horticulture, avec des baux ruraux jugés inadaptés et des serres à l'abandon faute de financement pour leur démontage, appelant une réforme des baux ruraux et la création d'agences foncières départementales.

À cela s'ajoute un enjeu de **compétitivité** lié aux distorsions de concurrence avec l'Espagne, l'Italie et le Maroc (écarts de coût de main-d'œuvre, normes inégalement appliquées), particulièrement sensible pour les fruits et légumes, l'oléiculture, mais également avec des pays d'Europe du Nord et de l'Est pour les PPAM et l'horticulture.

 Signaux d'alerte communs à plusieurs filières

- Érosion du nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles sur la décennie écoulée : phénomène transversal, documenté dans toutes les filières.
- Distorsions de concurrence européennes et internationales jugées insoutenables : coûts de main-d'œuvre, réglementation phytosanitaire, normes sociales et fiscales inégalement appliquées.
- Revenu agricole insuffisant : facteur bloquant pour l'installation, la transmission et l'attractivité des métiers.
- Pression foncière croissante combinée à une inadaptation des outils réglementaires (baux ruraux, PLU, délais d'autorisation).
- Dépendance à l'eau non résolue dans un contexte de dérèglement climatique accentué.

III. Contribution régionale aux objectifs nationaux de souveraineté alimentaire

Pour cet exercice, les groupes sectoriels nationaux ont été repris, malgré une organisation différente mise en place dans la phase territoriale menée en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3.1 Viandes blanches (volaille de chair, œuf, porc, lapin, palmipède gras)

Rappel des conclusions nationales

Situation : Autosuffisance globale proche de l'équilibre sauf pour le poulet (50 % d'importations). Dégradation progressive liée à un déficit de compétitivité.

Trajectoire retenue à 10 ans : 400 élevages supplémentaires/an, 10 à 15 Md€ d'investissement sur 10 ans.

- **Volaille de chair** : +750 000 tec d'ici 2035, 100 % d'autosuffisance, +220 nouveaux poulaillers/an, 8 abattoirs supplémentaires, investissement total 2,8 Md€
- **Œufs** : +213 500 teoc en 10 ans, +70 poulaillers/an, 1,1 Md€ d'investissements
- **Porc** : Maintien à 2,15 M tec, 100 % d'autosuffisance, 7 Md€ d'investissements
- **Palmipèdes gras** : Retour à 19 300 t, 50 créations/an + 10 reprises, 250 M€ sur 10 ans

Objectifs régionaux à horizon 10 ans - Viandes blanches (porc principalement)

Situation / éléments évoqués par les participants du groupe filière :

Porc : En région, l'activité d'élevage porcin est principalement orientée vers la vente directe, mais rencontre des difficultés d'approvisionnement en porcelets. Les exigences en matière de bien-être animal peuvent entraîner une hausse des coûts de production estimée à environ 30 %. S'y ajoute une perte progressive de technicité des éleveurs pour la conduite du naissage, accentuée par le fait que la filière porcine est de moins en moins présente dans les établissements d'enseignement agricole.

Volaille, lapin, palmipèdes gras : filière non consultée.

Trajectoire retenue à 10 ans :

- Volaille de chair / Œufs / Palmipèdes gras : NC
- **Porc** : Sans objectif chiffré, les orientations rejoignent celles des filières animales en général. Maintenir et installer des éleveurs (en particulier des naisseurs), relocaliser de la valeur ajoutée par la transformation sur le territoire (la charcuterie étant un débouché à forte valeur à l'export), et sécuriser les débouchés.

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036 : Maintien/installation des éleveurs (frein : réglementation ICPE très contraignante et non adaptée aux élevages régionaux), relocalisation de la valeur (engraissement, transformation, SIQO), contractualisation des débouchés, amélioration des revenus et mécanisation pour réduire la pénibilité.

3.2 Ruminants (lait, viande bovine, caprins, ovins)

Rappel des conclusions nationales

Situation : Autosuffisance encore élevée mais poursuite de la décapitalisation du cheptel bovin.

Trajectoire retenue à 10 ans :

- **Lait de vache** : Passer de 22 à 24 milliards de litres en 2035 - veiller à l'adéquation de la taille des élevages en lien avec les robots de traites - travailler sur la réduction du déficit en matière grasse et viser une meilleure valorisation de la matière protéique
- **Viande bovine** : Objectif d'auto-approvisionnement 99 %, engraissement +5 à 6 % des brouillards
- **Viande ovine** : +1 million d'agneaux/an
- **Lait de chèvre** : +30 à +60 millions de litres d'ici 2035, 500 à 600 installations

Objectifs régionaux à horizon 10 ans - Ruminants

Situation / éléments évoqués par les participants du groupe filière :

La filière viande présente une situation globalement stable mais fragilisée. La filière bovine se maintient à un niveau d'activité relativement équilibré, tandis que le cheptel ovin enregistre une baisse d'environ 20 %. Le maillage des abattoirs est jugé fonctionnel et cohérent avec la répartition des productions, mais des déséquilibres persistent : certains territoires sont éloignés des outils, et l'engraissement local recule, notamment dans le département des Bouches-du-Rhône, ce qui réduit la captation de valeur sur le territoire. Cette perte de maillons intermédiaires fragilise la structuration de la filière, avec un risque de recours accru à des abattages hors région ou à l'étranger.

Enfin, la filière viande est confrontée à des tensions économiques et organisationnelles liées à la concurrence internationale, à la faiblesse de certaines cotations (notamment ovines dans le sud-est) et à des difficultés d'investissement dans les outils. Ces fragilités s'ajoutent à une pression administrative et réglementaire jugée forte, ainsi qu'à des contraintes sociétales et environnementales qui pèsent sur l'élevage, dans un contexte de renouvellement difficile des actifs.

Lait de vache. La filière est menacée et souffre d'un déficit de compétitivité, la production de lait de consommation n'étant pas économiquement envisageable dans les conditions actuelles. Le bassin laitier est essentiellement alpin et la principale contrainte est la disponibilité du foncier en montagne, qui limite l'agrandissement des exploitations et le développement des entreprises. La meilleure valorisation du lait a fait augmenter la production, au point que les laiteries alpines peinent à absorber les volumes supplémentaires de cette année. Les débouchés reposent sur la vente directe, la clientèle touristique, les crémeries spécialisées et les fromages au lait cru.

Lait de chèvre. La situation diffère de celle du lait de vache du fait de l'importance de la vente directe. Le travail est exigeant : la transformation et la vente directe créent de la valeur ajoutée mais représentent une lourde charge de travail, avec des déplacements fréquents et des ventes instables, sensibles aux marchés. S'ajoutent des difficultés de recrutement, la hausse des coûts de l'eau et de l'énergie, la complexité des conventions pastorales (exemple pour les chèvres du Rove), les contraintes DFCI et les difficultés d'accès aux parcours, qui conduisent parfois à l'abandon de projets d'installation.

Filière chevreaux. Le principal frein concerne les débouchés qui existent essentiellement à l'export (opérateur établissements d'abattage Ribot). Le principal verrou se situe au niveau de l'engraissement dont l'organisation reste fragile, la région ne comptant qu'un seul engraisseur (localisé dans le Vaucluse, avec développement très récent de cette activité d'engraissement de chevreaux suite à la fermeture de l'établissement d'engraissement situé dans les Bouches-du-Rhône). La saisonnalité des naissances entraîne l'arrivée simultanée de nombreux chevreaux, alors que la valorisation et la congélation restent peu développées.

Trajectoire retenue à 10 ans :

- **Lait de vache** : La région ne dispose pas des conditions pour contribuer à la production de beurre ou de produits laitiers industriels. La valorisation repose donc principalement sur des productions sous signe de qualité à forte valeur ajoutée. L'audit lait avait identifié comme objectif souhaitable une

production régionale de l'ordre de 40 millions de litres (par comparaison à la production actuelle de 22 millions de litres).

- **Viande bovine / Viande ovine** : Maintien/installation des éleveurs, relocalisation de la valeur (engraissement, transformation, SIQO), contractualisation des débouchés, amélioration des revenus et mécanisation pour réduire la pénibilité.
- **Lait de chèvre** : Favoriser les installations en développant les filières sous SIQO afin d'améliorer la valorisation et l'attractivité économique des exploitations, encourager la diversification et la transformation à la ferme en produits à forte valeur ajoutée comme les glaces.

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036 :

Filières viande : Maintenir et installer des éleveurs, relocaliser de la valeur ajoutée via l'engraissement et la transformation sur le territoire, et sécuriser les débouchés par la contractualisation. Renforcer la compétitivité des filières via une meilleure valorisation des produits (export, transformation), améliorer le revenu des éleveurs, et réduire la pénibilité du travail par la mécanisation et l'investissement.

Enfin, un objectif transversal concerne le maintien des savoir-faire et de la technicité, ainsi que la structuration des filières pour éviter la perte d'outils (abattoirs, engraissement, transformation).

Filières lait : L'atteinte des cibles de production en 2036 repose avant tout sur la capacité à valoriser le lait sous signes officiels de qualité, en particulier les AOP, seuls leviers réellement créateurs de valeur et de revenu dans une région qui ne peut se positionner sur le beurre ou les produits laitiers industriels. Cette stratégie suppose de lever plusieurs verrous : sécuriser le foncier en zone de montagne pour permettre l'agrandissement des exploitations et le développement des entreprises, et garantir des débouchés ainsi qu'une capacité de transformation suffisante, alors que les laiteries alpines saturent déjà. Le renouvellement des générations, globalement positif mais encore fragile dans la durée, doit être conforté par une simplification des démarches d'installation. Enfin, la pérennité des exploitations dépendra de la réduction de la pénibilité du travail (remplacement, constitution de GAEC, équipements adaptés face à une mécanisation limitée et des difficultés de recrutement), de la maîtrise des coûts de production (eau, énergie) et de la prise en compte de l'impact de la prédation sur les performances laitières.

Dans le secteur caprin, il convient de souligner la nécessité de sécuriser une filière d'engraissement des chevreaux (en assurant à la fois la viabilité économique et le respect des conditions de bien-être animal) pour assurer la pérennité de la filière lait.

3.3 Productions végétales spécialisées

Rappel des conclusions nationales

Situation : Reconquête du marché intérieur et structuration de l'amont et des filières (fleurs françaises 15 % du marché, houblon 724 ha, huile d'olive 5 % de couverture, miel 49 % d'autosuffisance).

Trajectoires : Houblon 724 ha → 1 500 ha ; Fleurs 15 % → 20 % ; Relocalisation jeunes plants ; Lin : doublement des surfaces.

Objectifs régionaux à horizon 10 ans - Productions végétales spécialisées

Situation / éléments évoqués par les participants du groupe filière :

Horticulture : 538 entreprises, 1 470 emplois, CA de 143 M€, avec une forte polarisation géographique (70 % des entreprises dans le Var). Le Var domine très largement, avec environ 70 % des entreprises et plus de 60 % du chiffre d'affaires régional, porté par des surfaces couvertes importantes et une activité fortement salarialisée. Le Vaucluse constitue le second bassin de production, suivi des Bouches-du-Rhône comme pôle intermédiaire.

Olive : La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a un poids prépondérant au niveau national, représentant autour des deux tiers de la production française. Au sein de la région, les Bouches-du-Rhône constituent de

loin le premier contributeur, avec un volume total de production proche de 1 600 litres, soit près de la moitié du total régional, devant le Vaucluse et le Var qui forment un groupe intermédiaire plus variable.

PPAM : Pilier économique territorial fortement au tourisme et à l'apiculture, la production de PPAM génère des effets indirects majeurs, mais la valeur agricole captée reste faible au regard des richesses produites. Le groupe de travail a souligné un déséquilibre dans la répartition de la valeur.

Le secteur des huiles essentielles est largement exportateur (70 à 90 % des volumes produits) et dominé par quelques grands acteurs internationaux de la parfumerie, cosmétique et détergence. Le lavandin occupe une position de leader mondial mais est fortement dépendant des marchés industriels. La filière fait face à une forte concurrence internationale (Espagne, Bulgarie, Turquie, Pologne) et à une perte d'attractivité, accentuée par la baisse des marges et le rôle contesté de certains intermédiaires (négociants, courtiers).

Apiculture : 4 000 amateurs, 400 professionnels. 2 400 t de miel produits en 2025 (10 % de la production française). Le miel de lavande représente ~60 % de la production régionale complétée par les miels de thym, romarin et toutes fleurs.

La filière fait face à trois types de contraintes majeures : le dérèglement climatique (sécheresses et baisse des ressources florales), les pressions sanitaires (frelon asiatique, varroa) et la concurrence des miels importés à bas prix, souvent frauduleux. La filière est structurée de l'amont à l'aval, avec la tradition spécifique provençale de la transhumance des ruches. 40% des volumes produits sont vendus en direct.

Amande : 720 ha en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 10 ans, le nombre d'exploitations a fortement augmenté, passant de 84 à 265, avec une surface évoluant de 212 à 719 ha dont 265 ha en bio ou conversion. Les importations dominent largement le marché. C'est une filière de diversification à forte technicité, composée majoritairement de petites exploitations. Elle repose sur des débouchés locaux et artisanaux, sans véritable tension de marché. Son développement a été freiné par des contraintes climatiques (notamment le gel), un manque de structuration technique et l'insuffisance de recherche variétale dédiée. Une dynamique de valorisation des produits français existe via les transformateurs (pâtisserie, confiserie).

Pistache : Filière émergente avec 153 agriculteurs impliqués. Fort potentiel de croissance et adaptation favorable au climat méditerranéen. Les débouchés sont multiples (alimentaire, cosmétique, valorisation des co-produits), mais la filière reste dépendante de la montée en production des jeunes plantations (7 années avant production) et de la structuration technique des itinéraires culturaux. Les premières récoltes de pistache seront déterminantes pour la structuration et la dynamique future de la filière, dans un contexte où les producteurs sont encore majoritairement en phase d'attente et d'ajustement technique.

Cultures expérimentales : des expérimentations de cultures de pitaya, figuier de barbarie, réglisse sont réalisées pour répondre aux enjeux climatiques et de diversification agricole. Le pitaya (fruit du dragon) est développé sous serre, avec des contraintes fortes de pollinisation mais une bonne valorisation commerciale. Le figuier de barbarie présente un potentiel multi-usage, malgré des freins réglementaires liés à son caractère envahissant. La culture de réglisse est adaptée à la chaleur et aux sols pauvres, mais fortement dépendante de la mécanisation de la récolte.

D'autres cultures sont en réflexions.

Trajectoire retenue à 10 ans :

- **Fleurs** : Le groupe émet des réserves vis-à-vis des trajectoires nationales au vu de la difficulté de se projeter dans le temps. L'absence d'objectif sur les plantes en pots a toutefois été relevé.
- **Olive** : La région pourrait contribuer à l'objectif national de 20% soit 300 hectares, situés dans le Vaucluse.
- **PPAM** : développement possible via R&D (variétés, robotisation), structuration des coopératives, contractualisation, et montée en gamme (IGP, SIQO), sous réserve d'un meilleur soutien public.
- **Amande** : 1 200 ha en PACA (sur 3 000 ha au national)
- **Pistache** : objectif de 1 500ha en 2035 en région PACA.
- **Houblon, Relocalisation jeunes plants, Lin** : NC

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036 :

Horticulture :

La filière fait face à un cumul de contraintes environnementales et commerciales, tout en étant en concurrence directe avec l'importation. La certification privée MPS, exigée à l'export mais aussi par la grande distribution française, cristallise les critiques de par sa lourdeur. Les producteurs dénoncent un rapport de force très déséquilibré avec les centrales d'achat. Le label Fleurs de France, piloté par Valhor, est également jugé décevant et peu adapté aux pratiques régionales. Certaines structures, comme la SICA, ont quitté cette démarche pour privilégier des initiatives territoriales telles que « Fleurs du Var ».

Les contraintes phytosanitaires apparaissent comme une préoccupation majeure. La profession demande : davantage de financements pour la recherche ; la possibilité de recourir plus facilement au traitement par drone et à la robotisation ; l'extension à l'horticulture d'autorisations déjà accordées en maraîchage ou en plantes aromatiques.

La profession souhaite des marchés publics mieux adaptés aux cycles de production horticoles, notamment via des contrats de culture et un accompagnement des collectivités dans la rédaction des appels d'offres.

Le facteur limitant principal à l'augmentation de production est l'accès au foncier, dans un contexte de fortes contraintes économiques, réglementaires et humaines.

Le groupe a également mis en avant le caractère inadapté du cadre des baux ruraux : rigidité des contrats ; loyers trop faibles pour les propriétaires ; contentieux longs et difficiles à résoudre, parfois sur 5 à 10 ans. Cette situation conduit certains propriétaires à préférer laisser des serres vacantes plutôt que de louer. Nécessité d'un financement intégral du démontage des serres en échange d'une remise sur le marché locatif.

Oléiculture : Les échanges sur la filière oléicole ont confirmé une double stratégie :

- préserver les AOP françaises comme marché de niche haut de gamme, autour de 22-25 euros le litre, avec une progression des volumes annuels (5%)

- développer une filière sur le milieu de gamme, aujourd'hui inexistante. Il s'agit de développer des haies fruitières, avec des coûts de production sur l'exploitation et la trituration qui permettent de sortir une huile à 15-20 €/l pour le consommateur. Pour que le marché puisse l'absorber, il faut être en capacité de démarquer cette huile, par exemple via le bio et une IGP Sud de France.

Les acteurs soulignent toutefois un risque de surproduction et rappellent la fragilité de l'équilibre économique actuel.

Le renouvellement des générations ne questionne pas les acteurs, optant pour un mouvement vers la prestation de service pour l'exploitation des oliviers, notamment pour les exploitations les plus importantes.

Le facteur limitant principal à l'augmentation de production est le prix trop compétitif des huiles étrangères. Les autres facteurs essentiels avancés sont : l'accès à l'eau (maintien voire développement), les contraintes climatiques au sens des aléas climatiques (gelée, etc.), la pression des ravageurs

PPAM : Les acteurs appellent à un renforcement de la contractualisation, à une meilleure transparence des coûts de production et à une régulation plus forte de la répartition de la valeur.

Pour les plantes médicinales et à parfum, les contraintes réglementaires sont identifiées comme un frein majeur au développement : complexité des AMM (coûts trop élevés pour les petites filières), réglementation REACH, statut ICPE des distilleries, fiscalité (TICPE), lourdeur administrative des dispositifs d'aides et d'investissement. Ces contraintes limitent l'innovation, les débouchés alternatifs et la compétitivité.

Le marché des plantes aromatiques apparaît plus dynamique, porté notamment par certains industriels (Ducros), mais reste limité par les contraintes foncières, les difficultés d'extension des coopératives et la complexité d'accès aux labels (IGP, SIQO). Le potentiel de croissance existe (augmentation des surfaces, produits transformés), mais reste freiné par les règles d'urbanisme et les coûts d'investissement.

La recherche et développement est jugée essentielle pour l'avenir de la filière (variétés résistantes au climat, semences certifiées, réduction de la pénibilité, robotisation), tout comme la sécurisation des investissements publics.

3.4 Pêche - Aquaculture

Rappel des conclusions nationales

Situation : 75 % de la consommation importée, aucune pisciculture créée depuis 30 ans. Objectif : relancer l'investissement productif.

Trajectoires : Création de nouveaux sites piscicoles, modernisation de la flotte, développement de la purification conchylicole, sécurisation de l'accès à la ressource.

Objectifs régionaux à horizon 10 ans - Pêche - Aquaculture

Situation de la pêche professionnelle en région (Sources : DIRM – Région Sud – IFREMER – France

Agrimer)

- **1 000 km** de littoral (soit **43 % de la façade continentale**) et **83 ports de pêche** (incluant des points de débarquement connexes)
- **535 navires de pêche**, soit 13 % de la flotte métropolitaine et 641 marins (soit -1 % des marins-pêcheurs français), 46 % de la flotte de pêche continentale et 41 % des marins de la façade Med.
- Flotte dominée par la petite **pêche côtière artisanale** (96 % des navires de moins de 12 mètres), avec des équipages souvent réduits à un seul marin (le patron-pêcheur, également armateur).
- 6 chalutiers, dont 4 exploités depuis le département 13 (Marseille, Martigues) débarquements en Occitanie, GDR)
- 5 Thoniers senneurs (thon rouge, campagne d'un mois/an, production destinée à l'export (engraissement en Espagne puis vente au Japon)
- La pêche au filet est dominante : **40 % de la flottille** est composée de **fileyeurs exclusifs**, et **22 % de navires fileyeurs polyvalents**.
- Une **grande diversité de métiers**, en raison de la diversité de ses zones d'exploitation, côtières comme lacustres (Berre), pêche de l'anguille destinée à l'exportation.
- Certains **navires petits-métiers** disposent d'autorisations européennes de pêche (AEP) leur permettant de pêcher quelques thons rouges à la ligne ou à la canne, (source de revenus non négligeable).
- En **2024**, la production halieutique régionale s'élève à **4 282 t** (dorade : 730 t. ; Mulets : 665 t. ; Thon rouge (de ligne) : 230 t. ; Poulpe/pieuvre : 206 t. ; Anguille : 167 t. ; (export principalement)
- Valeur estimée **30,8 millions d'euros**, soit **34 % des apports** et **37 % de la valeur des débarquements** de la façade méditerranéenne.
- **Consommation majoritairement locale** (vente directe, restaurants...)
- **Aucune criée** depuis la fermeture de Port-de Bouc.
- Lancement d'un **Contrat de filière régional** (CRPMEM PACA), engagé en 2025 avec le soutien de la Région et de l'Etat

La pêche maritime régionale repose principalement sur la dorade, le mullet, le thon rouge, la pieuvre et l'anguille. Les professionnels soulignent toutefois une forte sous-estimation des volumes et de la valeur économique de la production, liée notamment à l'importance de la vente directe et à l'insuffisance des données déclaratives. L'utilisation plus large de Visiocapture devrait améliorer la connaissance des captures. La pêche artisanale, dominée par les fileyeurs, reste structurante pour le territoire. L'accès à l'espace maritime et la concurrence entre usages apparaissent comme le principal enjeu transversal. Les professionnels insistent sur la nécessité de préserver les espaces existants pour la pêche et l'aquaculture dans le cadre des travaux de planification maritime et de la révision du Document stratégique de façade (DSF). Le renouvellement et la modernisation des outils de production constituent également un enjeu fort. Les besoins concernent notamment les infrastructures portuaires, le renouvellement d'une flotte vieillissante et, à moyen terme, la décarbonation des navires et des activités.

La conchyliculture demeure une filière de taille modeste en région Provence-Alpes Côte-d'Azur mais sans problème de surproduction. Certaines productions, notamment la moule, présentent même un potentiel

de développement. Les volumes recensés en 2024 atteignent environ 600 tonnes de moules et 222 tonnes d'huîtres (sources : DDTM). Un contrat de filière porté par le Comité Régional de la Conchyliculture de Méditerranée (CRCM) est en cours depuis plusieurs années avec plusieurs actions ; il couvre l'ensemble des sites de production de la façade. Le changement climatique représente une préoccupation majeure, en particulier pour la conchyliculture. Dégradation de la qualité de l'eau, augmentation de la température, de l'acidité et de la salinité, développement de pathogènes et d'espèces invasives fragilisent les exploitations. Les professionnels redoutent une poursuite de la diminution du nombre d'exploitants.

La pisciculture marine est présente dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes, avec une demande locale soutenue, notamment pour les produits français. Malgré ce potentiel, la production nationale reste très inférieure à la consommation, particulièrement pour le bar et la daurade. Les débouchés concernent principalement la grande distribution et la restauration. Les contraintes réglementaires constituent un frein majeur au développement de l'aquaculture. Le seuil d'autorisation fixé à 20 tonnes de production est jugé particulièrement pénalisant pour les projets de développement, tant en aquaculture marine qu'en pisciculture continentale.

La pisciculture continentale (truite/salmoniculture) représente une douzaine de sites pour environ 82 tonnes produites. La filière met en avant ses atouts en matière de traçabilité, d'emplois locaux et de souveraineté alimentaire, mais demeure confrontée à des contraintes réglementaires importantes et à une dépendance aux importations.

La filière spiruline, bien implantée en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur grâce aux conditions favorables (ressource en eau et ensoleillement), reste très fragmentée et peu structurée. La production nationale ne couvre qu'une faible part de la consommation et fait face à une forte concurrence des importations, notamment asiatiques.

Enfin, plusieurs filières soulignent des difficultés d'organisation des marchés et de valorisation des productions locales. Malgré une forte demande, certains produits régionaux sont largement exportés tandis que des produits similaires sont importés (ex : moules). Les enjeux de traçabilité, de communication auprès des consommateurs et de structuration des débouchés, notamment en restauration collective, apparaissent comme des leviers importants pour renforcer la souveraineté alimentaire et la visibilité des filières régionales. Un besoin est également identifié pour conduire une étude prospective sur l'adaptation des élevages au changement climatique.

Trajectoire retenue à 10 ans :

La dynamique régionale s'appuie sur la structuration des filières, avec un Contrat de filière régional pour la pêche (CRPMEM PACA, engagé en 2025). Pour la pêche, l'enjeu est de préserver les espaces dédiés dans le cadre de la planification maritime et de moderniser les outils de production (ports, flotte vieillissante, décarbonation). Le renforcement de la souveraineté alimentaire passe non par une hausse des prélèvements mais par le maintien des pêcheurs en activité, le renouvellement des générations et la création de valeur à partir des ressources déjà exploitées (transformation, circuits courts, traçabilité, valorisation des coproduits).

Le développement de l'aquaculture constitue un axe de croissance face à une demande locale soutenue, encore largement couverte par les importations. La dynamique régionale de la conchyliculture s'appuie un Contrat de filière (CRCM). La conchyliculture présente un potentiel pour la moule, tandis que la pisciculture marine et continentale pourrait répondre aux besoins du marché, sous réserve d'un assouplissement réglementaire (relèvement du seuil d'autorisation de 20 tonnes, actualisation des zones propices dans le cadre du DSF).

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036 :

Le premier enjeu, transversal, est l'accès à l'espace maritime et la concurrence entre usages, qui suppose de sécuriser les zones existantes pour la pêche et l'aquaculture. Le renouvellement et la modernisation des outils (flotte vieillissante, infrastructures portuaires, décarbonation) constituent un deuxième déterminant majeur. Les contraintes réglementaires pèsent fortement sur le développement aquacole, le seuil d'autorisation fixé à 20 tonnes étant jugé particulièrement pénalisant. Le changement climatique

représente une préoccupation centrale, surtout pour la conchyliculture (qualité de l'eau, température, acidité, salinité, pathogènes et espèces invasives), avec un risque de poursuite de la baisse du nombre d'exploitants. Enfin, l'organisation des marchés et la valorisation restent des leviers décisifs : amélioration de la connaissance des captures (Visiocapture), traçabilité, communication auprès des consommateurs et structuration des débouchés, dans un contexte paradoxal où certains produits locaux sont exportés tandis que des produits similaires sont importés.

3.5 Viticulture et activité cidricole

Rappel des conclusions nationales

Situation : Excédent commercial de 12,1 Md€, baisse structurelle de la consommation nationale, surproduction et arrachages (100 000 ha cumulés).

Trajectoires : Adapter l'offre à la demande, réduire les volumes excédentaires, offensive export, innovation variétale, développement de nouveaux segments (no/low alcool, vins de France).

Objectifs régionaux à horizon 10 ans - Viticulture

Situation / éléments évoqués par les participants du groupe filière :

La filière viticole fait face à une baisse structurelle de la consommation, liée notamment à l'évolution démographique (disparition des générations âgées, fortes consommatrices) et aux nouvelles habitudes des jeunes générations (moins de vin, davantage de bière ou de consommation occasionnelle, orientation vers le blanc ou le rosé). Cette tendance, longtemps atténuée, touche désormais l'ensemble des segments, y compris les rosés et les blancs jusque-là moins impactés.

À cette évolution s'ajoute un effet ciseau préoccupant : hausse des contraintes réglementaires, pression économique, contexte géopolitique et dégradation de l'image du vin dans la société, accentuée par l'agri-bashing. Les participants pointent un cadre jugé de plus en plus contraignant (production, promotion, phytos, loi Évin), ainsi qu'une distorsion de concurrence en Europe et un manque de réciprocité des autorisations.

Les difficultés économiques sont renforcées par des marchés peu favorables : concentration des acheteurs et forte pression de la grande distribution sur les prix (nivellement par le prix le plus bas), marges élevées en restauration, et manque de valorisation des produits. La filière souffre également d'un déficit d'adéquation entre production et débouchés, dans un contexte où l'innovation reste limitée et parfois freinée (vin sans alcool, packaging, refus des régies publicitaires).

Les inquiétudes sont fortes à court terme, avec un risque de disparition de caves et d'exploitations (20 à 30 % des caves coopératives pourraient fermer ou fusionner d'ici trois ans) aux conséquences importantes pour les territoires (emploi, entretien des espaces, enrichissement et risques d'incendie), d'autant que 50 % des exploitants régionaux sont viticulteurs (70 % dans le Var). Les tensions sur la main-d'œuvre, marquées par des difficultés de recrutement et de formation, aggravent la situation.

Trajectoire retenue à 10 ans : Renforcement de la promotion (BtoB, BtoC) et de l'œnotourisme, meilleure adaptation au marché, adaptation au changement climatique.

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036 :

L'atteinte des cibles dépendra d'abord de la capacité à agir sur la demande et l'image du produit autant que sur l'offre : sans assouplissement des contraintes pesant sur la promotion (loi Evin) et sans une position assumée sur la place du vin dans la société, l'adaptation de la production resterait sans effet sur la trajectoire. Plusieurs facteurs limitants structurent l'équation : les contraintes réglementaires au niveau des exploitations, des entreprises et de la promotion ; un regard sociétal défavorable doublé d'agri-bashing ; et les contraintes foncières et climatiques, en particulier l'accès à l'eau. À l'échelle régionale, la filière reste dépendante des matières sèches et de la main-d'œuvre, dont l'emploi et la formation constituent un verrou. La pérennité passera aussi par la structuration des débouchés et l'organisation de la filière en fonction de l'aval (restauration, grande distribution, commande publique locale, export), par la

consolidation des coopératives menacées de fermeture, et par une capacité d'innovation accrue (vin sans alcool, nouveaux cépages, drones, matériel végétal résistant). Enfin, l'adaptation au changement climatique (avec maintien des rendements, protection contre les aléas, gestion de l'eau) et le soutien à l'oénotourisme et à l'agritourisme apparaissent comme des déterminants centraux.

3.6 Grandes cultures

Rappel des conclusions nationales

Situation : Filière pilier des premières transformations industrielles. Retour à un déficit des produits agricoles bruts en 2025 (-373 M€). Déficit de compétitivité intra-européen identifié comme menace majeure. Sur-réglementation, coût de l'énergie et des intrants, retard d'innovation. Forte dépendance géopolitique sur certains intrants (engrais, phytosanitaires). Volatilité des rendements liée au changement climatique.

Trajectoires : Restaurer la compétitivité et reconquérir des segments de transformation pour maintenir la puissance exportatrice et renforcer l'autonomie protéique. Objectifs : farine +200 000 à +400 000 t (soit 35 000 à 70 000 ha de blé tendre supplémentaires), blé dur : reconquête de 1 % de part de marché par an, remplacer une partie des pâtes importées d'Italie (fabriquées avec du blé dur français) par des pâtes produites en France avec du blé dur français, alimentation animale +1 Mt de production d'aliments du bétail (soit environ 150 000 ha) pour accompagner la croissance des filières granivores et l'engraissement bovin, protéines végétales : accompagner la croissance des élevages en réduisant la dépendance aux importations (soja Brésil/USA/Argentine), sucre et autres transformations principales : stabilité des volumes.

Objectifs régionaux à horizon 10 ans - Grandes cultures

Situation / éléments évoqués par les participants du groupe filière :

Les principales difficultés mises en avant concernent d'abord la rentabilité des exploitations, fortement impactée par le coût des intrants, en particulier les engrais azotés, ainsi que par les contraintes climatiques croissantes. Cette dépendance aux intrants constitue un facteur de vulnérabilité structurelle pour les systèmes agricoles. S'ajoutent des enjeux liés à la compétitivité des productions face aux importations, ainsi qu'une pression économique globale sur la capacité de rémunération des producteurs. Le renouvellement des générations agricoles apparaît également comme une difficulté majeure, susceptible de fragiliser la continuité des filières. Enfin, plusieurs acteurs soulignent des tensions liées à la structuration des débouchés, à la coordination entre maillons et à la valorisation insuffisante de certaines productions locales.

Trajectoire retenue à 10 ans : Développer les filières locales, améliorer la rémunération des producteurs, permettre des débouchés en restauration collective et accélérer la transition agroécologique.

Principaux déterminants et enjeux pour atteindre les cibles de production en 2036 :

Réduction des coûts de production et optimisation des intrants, notamment via une amélioration du pilotage de la fertilisation et des pratiques agronomiques. La diversification des systèmes, en particulier par les légumineuses, les rotations et la couverture des sols, est également identifiée comme un levier central de résilience et d'autonomie, notamment en azote. La structuration des filières et des débouchés constitue un autre axe prioritaire, avec un enjeu de meilleure mise en relation entre production, transformation et consommation, ainsi qu'un renforcement de la contractualisation et de la coordination entre acteurs. Enfin, la restauration collective et les circuits de proximité sont identifiés comme des leviers importants, encore partiellement mobilisés, nécessitant une meilleure organisation et un accompagnement des acteurs publics et territoriaux.

Les objectifs de la filière s'articulent autour de plusieurs grandes orientations. Il s'agit d'abord de renforcer la souveraineté et la valorisation des productions régionales, notamment à travers l'approvisionnement en blé français et le développement de filières locales structurées. Les acteurs visent également une montée en qualité et en volume sur plusieurs segments. Peuvent être cités par exemple la filière farine et pain, avec

des démarches de type « Lou Pan d'ici », ainsi que la filière brassicole, qui se fixe des objectifs de montée en production d'orge biologique jusqu'à environ 1 000 à 1 200 tonnes.

Plus largement, l'objectif est de consolider des filières viables économiquement, capables de mieux rémunérer les producteurs tout en répondant aux attentes des consommateurs en matière d'origine, de qualité et de durabilité.

La transition agroécologique, via la réduction des intrants, l'amélioration de la gestion de l'eau et la diversification des systèmes, constitue enfin un objectif transversal structurant pour l'ensemble de la filière.

3.7 Fruits & Légumes (frais, transformés, pommes de terre)

Rappel des conclusions nationales

Situation : Taux d'auto-approvisionnement F&L frais (hors pomme de terre) : 54,3 % (moyenne 2021-2023), 66,7 % hors bananes, agrumes et fruits exotiques, Baisse de 14 points du taux d'approvisionnement en 20 ans, Balance commerciale F&L transformés : -1,56 Md€ (2024), Tomate transformée : couverture 11,6 % des besoins, Pommes de terre : autosuffisance 124 % (moyenne 2022-2024), Forte exposition aux aléas climatiques et au stress hydrique, Enjeu central identifié : restauration de la compétitivité

Trajectoires : +5 points de souveraineté d'ici 2030 (viser 55 % de TAA), +10 points à horizon 2035.

Fruits & légumes frais : Relancer la compétitivité pour reconquérir le marché intérieur, Modernisation des vergers, serres et outils de production, Dynamiser la consommation (enjeu santé publique).

Hors pomme de terre (NC en région)

Objectifs régionaux à horizon 10 ans - Fruits & Légumes

Situation / éléments évoqués par les participants du groupe filière :

La filière fruits et légumes en Provence-Alpes-Côte d'Azur apparaît comme stratégique mais sous forte tension structurelle. Elle subit une baisse de la compétitivité face aux pays voisins (Espagne, Italie, Maroc), liée notamment aux écarts de coûts de main d'œuvre, de réglementation et de niveau de soutien public. Les distorsions de concurrence intra-européennes sont récurrentes. La filière fait également face à une pression économique croissante sur les producteurs : revenus insuffisants, difficultés d'installation et de transmission, hausse des coûts de production. À cela s'ajoute une demande de desserrer l'étau réglementaire, et une cohérence des politiques publiques. La filière est très préoccupée par une crise du renouvellement générationnel et une désertification rurale progressive.

Trajectoire retenue à 10 ans : Le groupe s'inscrit dans la prolongation de la trajectoire nationale du plan de souveraineté de 2022 : **+10 points d'auto-approvisionnement d'ici 2035**. Les discussions n'ont pas porté sur la filière pommes de terre.

Principaux déterminants et enjeux :

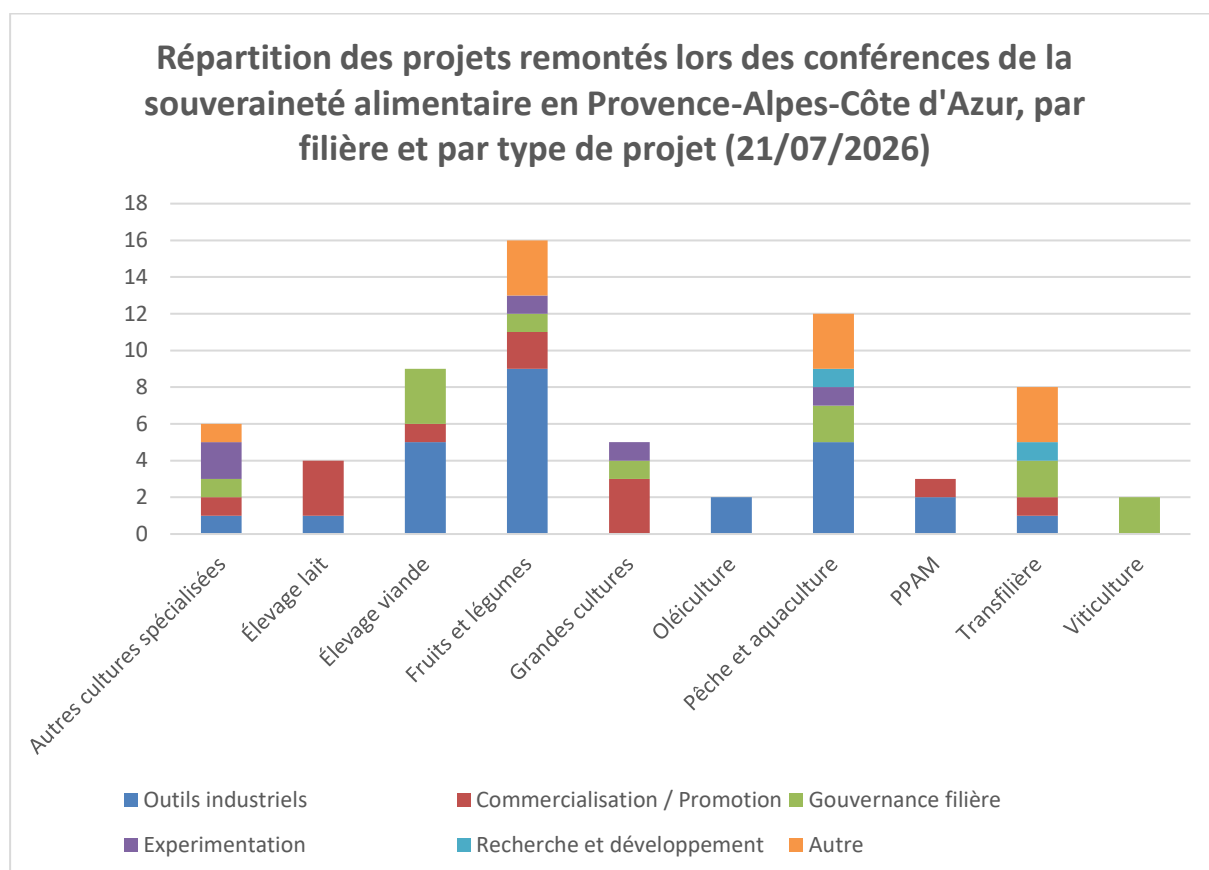
- **Structuration économique et logistique avec un constat de fragmentation des flux et de manque d'organisation :** mutualisation des outils, développement d'infrastructures adaptées au premier et dernier kilomètre.
- **Innovation et adaptation agricole :** investir dans la recherche variétale, développer des alternatives phytosanitaires, renforcer de la résilience face au climat tout en rappelant que « aujourd'hui il n'est pas possible de produire sans phyto ni eau », ce qui impose des solutions techniques réalistes et financées.
- **Marchés et débouchés :** attention forte portée à la restauration collective, à la GMS et à l'export qui est jugé indispensable pour écouler la production et maintenir les infrastructures, avec des marchés prioritaires identifiés et une volonté forte de renforcer la visibilité et la valorisation des produits régionaux et de s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation.

IV. Les projets identifiés au sein de la région

À ce jour, soixante-neuf projets ont été identifiés et renseignés dans le cadre de la démarche, dont quarante-cinq ont fait l'objet de la transmission d'une fiche projet complète par leur porteur. Une trentaine de projets supplémentaires ont par ailleurs été repérés ; des échanges sont actuellement engagés avec leurs porteurs respectifs afin de recueillir les informations complémentaires nécessaires à leur analyse.

Le graphique suivant fait état de la répartition des projets identifiés dans le cadre des conférences de la souveraineté alimentaire, par filière et par type de projet.

L'ensemble des données détaillées demeure consultable dans le tableau de suivi dédié, ainsi que dans les fiches projet individuelles pour un niveau d'information plus approfondi.



SYNTHESE DE LA PHASE TERRITORIALE DES CONFERENCES DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

